

Le Saint-Siège a tranché : les laïcs ne peuvent pas prêcher pendant la messe. Cette décision du dicastère pour le Culte divin et la Discipline des sacrements fait suite à la requête de ces téméraires évêques allemands, qui, lors du synode, avaient voté une résolution visant à permettre – exceptionnellement, sous certaines conditions – à des laïcs dûment mandatés de prêcher. Faisant face à une pénurie de prêtres, ils ont osé imaginer des homélies énoncées par des laïcs.

Quelle idée saugrenue ! Heureusement que la curie a mis le holà aux élucubrations de ces horribles innovateurs en rappelant que cette « charge » est inséparable de la mission sacramentelle réservée aux prêtres et aux diacres !

Au-delà de la réponse – attendue – du Vatican, ce qui est étonnant, c'est le fait que des évêques, soutenus par leurs laïcs, pensaient faire bouger des lignes. Quelle audace : il y a encore des gens sur terre pour croire que quelque chose de novateur quant à la proclamation de la Parole pourra sortir de la curie. Même saint Thomas ne demande plus à voir... La justification d'un tel refus ? L'homélie n'est pas une simple règle disciplinaire, mais relève de la nature même de la liturgie, réservée au « *munus docendi* » (charge d'enseignement) des ministres ordonnés. La proclamation de la Parole dans la célébration liturgique est inséparable de la mission reçue sacramentellement. Dans un élan incroyable de pensée tautologique, le dicastère répond : « *On ne peut pas parce que... on ne peut pas.* » Dire que ces messieurs en belles aubes bien amidonnées ont fait des études de théologie pour formuler de si beaux raisonnements. Circulez, y à rien à penser !

La proposition des évêques allemands visait ces cas exceptionnels où les homélies étaient réalisées par des personnes qualifiées, y compris des femmes. Oui, parce qu'il y a des femmes, diplômées souvent, dans l'Église catholique... Rome semble l'oublier régulièrement. Pour les évêques d'une Allemagne où l'on fait bien les choses habituellement, il ne s'agissait pas de confier le prêche au premier entré dans l'Église comme on lui confie la corbeille pour la quête.

Passons sur le côté exceptionnel pour se focaliser sur l'aspect de la qualification. À ce stade, je veux juste rappeler à ces messieurs de la curie qu'au cours des trente dernières années, rien qu'en France, les instituts d'études théologiques ont diplômé plus de laïcs que de prêtres – à diplôme égal –, et que la majorité de ces laïcs diplômés sont des femmes. Les laïcs représentent désormais entre 50 % et 70 % des effectifs des facultés de théologie. Et les femmes forment la majeure partie des étudiants en théologie.

Comme d'habitude, le Vatican lance aux laïcs un os à ronger en rappelant ce qui est autorisé : ils peuvent toujours proclamer la parole de Dieu lors de catéchèses ou d'autres temps de prière en dehors de l'Eucharistie. Ils peuvent aussi passer le balai dans l'église après la séance de catéchisme...

Tellou

« Touche pas à mon homélie »

Article paru dans 'Témoignage Chrétien'

N° 4159 du 02juillet 2026.